

04 octobre 2012

UFC QUE CHOISIR ET LA LOTERIE DU DIAGNOSTIC

IL FAUT ATTENDRE LE CHANGEMENT DES RÈGLES DU JEU AVANT DE REFAIRE UN TIRAGE...

Nous avons pris connaissance de l'enquête publiée par UFC - Que Choisir le 18 septembre dernier et constatons tout l'intérêt que cette association porte régulièrement à notre profession. Tout comme l'UFC, nous nous préoccupons de l'avenir de notre profession et regrettons à nouveau cette stigmatisation.

Il faut relever que l'enquête a été réalisée en juin 2012, et ne saurait, par conséquent, préjuger du fruit de la réforme du DPE qui sera mise en place au mieux au 1^{er} janvier 2013.

Réforme ou pas, l'enquête fait état de certains dysfonctionnements dans la réalisation des DPE qui révèlent qu'à l'instar de toutes les professions, le diagnostic immobilier n'est pas exempt de professionnels qui n'exécutent pas forcément leur travail dans les règles de l'art, comme il est doté, en majeure partie, de professionnels sérieux et compétents. Comme dans toutes les professions, les organisations professionnelles œuvrent au quotidien afin de développer la compétence et l'éthique.

Nous espérons que le plan de fiabilisation voit le jour à la date prévue malgré des problèmes qui ne sont pas du fait des professionnels, à savoir :

- Des logiciels qui doivent être validés par l'Etat mais qui ne sont pas encore finalisés (ce qui était déjà le cas lors de la première enquête menée par UFC- Que Choisir et qui contribuait aux différences de résultats pointées),
- Un annuaire des professionnels du diagnostic immobilier tenu par le Ministère du Logement qui n'a pas d'existence légale et comporte de grossières erreurs,
- Des formations préalables à la certification sur le DPE qui demeurent partielles faute de logiciels validés selon les nouvelles règles d'évaluation,
- Des certifications en cours d'exécution sans l'outil de réalisation ad hoc qu'est un logiciel validé nouvelle version,
- Un processus de transmission des DPE à l'Ademe non finalisé.

Nous engageons donc UFC - Que Choisir à renouveler son étude dès que le « DPE nouveau » sera arrivé, ce qui, compte tenu du retard pris par les Pouvoirs Publics, devrait être possible au mieux mi-2013, en tous cas nous l'espérons.

Nous travaillons avec le Ministère du Logement à la mise en place des évolutions futures du DPE, que nous appelons de nos vœux. En effet, l'objectif initial du DPE est dépassé et nous rejoignons UFC- Que Choisir dans la nécessaire évolution de cet outil de sensibilisation vers un réel outil d'aide à la décision, essentiel pour le consommateur dans un marché immobilier tendu.

Par ailleurs, nous rappelons l'avis du Conseil National de la Consommation sur le Diagnostic Immobilier, paru en mars 2007, qui portait déjà des pistes d'améliorations pour l'élaboration des diagnostics et nous estimons qu'il est nécessaire de réunir à nouveau un groupe de travail entre consommateurs et professionnels de la branche pour constater les avancées par rapport aux premières préconisations et identifier les axes d'évolution restant à développer, comme par exemple la question d'un DPE inexact.